

OBJET : EXTENSION ZAE LES BUISSONNEES A CHALAIN-D'UZORE :
ACQUISITION DES PARCELLES B 85, 382 ET 371

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 5 mars 2024 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 12 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20240312-20240312_CC_D14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2024
Publication : 20/03/2024



Présents : Marc ARCHER, Pauline ARTHAUD, René AVRIL, Gérard BAROU, Pierre BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Sylvain BROSSETTE, Vivien BROUILLAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Patricia CARETTE, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Bertrand DAVAL, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Annie DETHY, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Josette FOLLEAT, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, André GACHET, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Clément GAUMON, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Agnès GUITAY, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Anne JOUANJAN, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Jeanne MAILLARD, Thierry MALHIÈRE, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Thierry MISSONNIER, Rambert PALIARD, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Nicole PARDON, Marc PELARDY, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Robert REGEFFE, Michel ROBIN, Pascal ROCHE, Patrick ROMESTAING, David SARRY, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Hervé BEAL par Josette FOLLEAT, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Patrice COUCHAUD par Jeanne MAILLARD, Julien DEGOUT par Pauline ARTHAUD, Pierre DREVET par Nicole PARDON, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Hervé PEYRONNET par Thierry MALHIÈRE, Monique REY par Agnès GUITAY, Julien RONZIER par Annie DETHY, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Abderrahim BENTAYEB à Cindy GIARDINA, Stéphanie BOUCHARD à David BUISSON, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Géraldine DERGELET à Gérard VERNET, Thierry DEVILLE à Christine BERTIN, René FRANÇON à Ghyslaine POYET, Marie-Thérèse GAGNAIRE à Jean Marc GRANGE, Martine GRIVILLERS à Jean-Paul FORESTIER, Christelle MASSON à Thierry MISSONNIER, Frédéric MILLET à Frédéric PUGNET, Pascale PELOUX à Nathalie LE GALL, Frédérique SERET à Pauline ARTHAUD, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Absents : André BARTHELEMY, Annick BRUNEL, Mickaël MIOMANDRE, Gérard PEYCELON

Secrétaire de séance : Jean-Marc GRANGE

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	111
Nombre de membres suppléés :	10
Nombre de pouvoirs :	13
Nombre de membres absents :	4
Nombre de votants :	124

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-37,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 1111 1,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence obligatoire en matière de développement économique et en "zones d'activités économiques"

Considérant que Loire Forez agglomération aménage des zones d'activités et propose une offre foncière adaptée pour faciliter l'installation des entreprises,

Considérant que Loire Forez agglomération envisage d'aménager à terme l'extension de la zone d'activités sur le secteur des Buissonnées, classée en zone AU au plan local d'urbanisme intercommunal, afin d'avoir la capacité d'offrir des terrains à bâtir disponibles pour les entreprises sur la commune de Chalain-d'Uzore.

Considérant que la propriétaire du tènement correspondant à la partie Nord de la zone AU, Madame Bonnet Marie Louise, a fait connaître son intention de vendre ses parcelles sous prêt d'usage et a été rencontrée.

Considérant qu'un accord a été trouvé pour l'acquisition de la totalité de sa propriété sur la commune de Chalain-d'Uzore, correspondant aux parcelles B 85 et 382, d'une contenance totale de 8 508 m², au prix de 6.00 €/m², soit un montant de 51 048 €, ainsi que la parcelle B n°371 de 6 545 m² classée en zone Nco au plan local d'urbanisme intercommunal, au prix de 0.70€/m², soit un montant de 4 581.50€, donc une acquisition à un montant total 55 629.50€

Considérant que l'avis de France Domaine n'a pas été sollicité car ce montant est inférieur au seuil de saisine qui est de 180 000.00€ HT pour un achat à l'amiable.

Considérant que le prêt d'usage porte sur l'année civile avec reconduction tacite, il sera respecté jusqu'à son expiration, le 31/12/2024, avec confirmation six mois à l'avance de la volonté de résiliation.

Loire Forez agglomération prendra également en charge les démarches administratives.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver l'acquisition des parcelles B 85, 382 et 371 sur la commune de Chalais-d'Uzore auprès de la propriétaire, aux prix et conditions sus indiqués ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette acquisition, ou à l'usage du bien concerné

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve l'acquisition des parcelles B 85, 382 et 371 sur la commune de Chalais-d'Uzore auprès de la propriétaire, aux prix et conditions sus indiqués ;
- autorise le Président ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette acquisition, ou à l'usage du bien concerné

Fait et délibéré, à Montbrison, le 12 mars 2024

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance,